

# RÉPUBLIQUE DU MALI

Un – Peuple - Un But - Une Foi



**RAPPORT NATIONAL DU MALI SUR L'ÉVALUATION DE LA  
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE  
BRUXELLES EN FAVEUR DES PMA POUR LA DÉCENNIE  
2001-2010**

*Décembre 2009*

## Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
1. Introduction.....	5
2. Le Processus de planification du développement national .....	5
3. L'Evaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements du Programme d'Action de Bruxelles.....	7
3.1. Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population .....	9
3.1.1. Progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté.....	9
3.1.2. Progrès réalisés dans la lutte contre la faim et la malnutrition.....	10
3.1.3. Stratégies de réduction de la pauvreté et d'accélération des OMD.....	10
3.2. Engagement 2 : Bonne gouvernance au niveau national et international .....	11
3.2.1. Développement institutionnel et la décentralisation .....	11
3.2.2. Renforcement du système judiciaire et de la lutte contre la corruption .....	12
3.2.3. Amélioration de la gouvernance socio-économique .....	13
3.3. Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles.....	14
3.3.1. Population, emploi et solidarité.....	15
3.3.2. Education.....	16
3.3.3. Santé.....	17
3.4. Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation.....	20
3.4.1. Développement des infrastructures .....	20
3.4.2. Energie .....	20
3.4.3. Télécommunications, technologie et recherche .....	21
3.4.4. Développement des PME/PMI et du secteur manufacturier .....	21
3.4.5. Agriculture et Sécurité alimentaire .....	23
3.4.6. Tourisme.....	24
3.5. Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement .....	24
3.6. Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement .....	26
3.7. Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières .....	28
4. Les effets de la crise financière et économique sur les PMA et les Stratégies adoptées pour y remédier .....	30
5. Conclusions et orientations à suivre .....	31

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AGOA	African Growth Opportunity Act
APE	Accord de Partenariat Economique
ARV	Anti Retro Viraux
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAD	Centre d'Accès au Droit
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CPN	Consultations Prénatales
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSREF	Centre de Santé de Référence
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DTCP3	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite (3 doses)
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EID	Espace d'Interpellation Démocratique
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
ENP	Etude Nationale Prospective
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
IADM	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
IDH	Indice du Développement Humain
INSTAT	Institut National de la Statistique
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAGAM/GFP	Plan d'Action Gouvernemental Pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PDES	Projet de Développement Economique et Social
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PDESC	Plan de Développement Economique, Social et Culturel
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PMA	Pays les Moins Avancés
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprise/Petites et Moyennes Industries
PNAE	Plan National d'Actions Environnementales
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODESS	Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social
PRODEJ	Programme Décennal de Développement de la Justice
PST	Projet Sectoriel de Transport
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCAP	Stratégie Commune d'Assistance Pays
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SE/HCNLS	Secrétariat Exécutif du Haut Conseil National de Lutte Contre le Sida

TBS  
TOFE

Taux Brut de Scolarisation  
Tableau des Opérations Financières de l'Etat

## **1. Introduction**

Le Mali, qui est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'ouest avec une superficie de 1.241.238 km<sup>2</sup>, compte une population de 14,5 millions d'habitants en 2009 avec un taux d'accroissement démographique de l'ordre 3,6%. Les femmes, au nombre de 7,3 millions, représentent 50,4% de la population résidente totale, contre 7,2 millions d'hommes soit 49,6%. La population est majoritairement rurale. La population des 37 communes urbaines du pays s'élève à 3,3 millions d'habitants soit 22,9%. Sur la période 2001 à 2010, le pays a mis en œuvre d'importantes mesures de réformes dans les domaines politique, économique et social qui ont contribué à la réalisation des engagements du programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA.

Dans le souci de la recherche d'un développement humain durable et d'une réduction significative de la pauvreté dans le monde, l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution 63/227, a décidé d'organiser une quatrième conférence qui permettra à la communauté internationale de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010.

Cette évaluation devrait mettre en lumière les principaux progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Programme et permettre de proposer de nouvelles stratégies visant à remédier aux lacunes recensées à l'échelon national, régional et mondial. Étant donné la conjoncture internationale actuelle, l'élaboration des rapports nationaux devrait également aider les pays les moins avancés à faire face aux effets de la crise financière et économique mondiale, notamment en définissant des domaines d'action généraux en vue de faciliter les possibilités de croissance à long terme, d'atténuer les répercussions négatives sur les populations les plus vulnérables de façon à réduire durablement la pauvreté et d'améliorer les capacités générales d'absorption des chocs exogènes.

Il convient de rappeler que la Déclaration et le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adoptés à Bruxelles le 20 mai 2001 lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, constituent un cadre de partenariat pour l'élimination de la pauvreté, axé sur sept engagements interdépendants : a) encourager une action axée sur la population ; b) assurer la bonne gouvernance aux niveaux national et international ; c) renforcer les capacités humaines et institutionnelles ; d) mettre en place les capacités de production nécessaires ; e) renforcer le rôle du commerce dans le développement ; f) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement ; g) mobiliser des ressources financières.

Le présent rapport entend s'insérer dans ce mécanisme de suivi évaluation, en faisant ressortir au plan national, les performances réalisées dans la mise en œuvre du Programme d'action à travers les sept engagements souscrits, en relevant les difficultés et contraintes, ainsi que les nouveaux défis.

## **2. Le Processus de planification du développement national**

Le Gouvernement du Mali a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. A ce titre, il a élaboré et adopté en 2002 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2002-2006. A l'issue de la mise en œuvre de ce Cadre stratégique de 1<sup>ère</sup> génération, un second

CSLP dit de 2<sup>ème</sup> génération, dénommé « **Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté** » (CSCR) 2007-2011, a été adopté par le Gouvernement en décembre 2006 et est en cours de mise en œuvre.

Ce document constitue le cadre fédérateur de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme et le principal instrument de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Il faut rappeler que le CSCR se fonde sur l'**Etude nationale prospective (ENP) «Mali 2025»**, réalisée de 1997 à 1999 et qui a permis de recueillir la perception des Maliens et leur vision de la société à l'horizon d'une génération. C'est dans cette optique que le Président de la République a élaboré le Projet pour le Développement Economique et Social (PDES) qui s'inscrit dans la droite ligne des orientations du CSCR. Il vise à assurer la croissance économique, à investir davantage dans les secteurs de l'éducation et de la santé, à assurer l'insertion des femmes et des jeunes dans les secteurs productifs et à développer le secteur privé au cours de son second mandat (2007-2012).

Pour compléter l'architecture du cadre national de planification, le Mali a élaboré son **Plan Décennal 2006-2015 pour la réalisation des OMD**. Le CSCR 2007-2011 constitue la première tranche quinquennale d'opérationnalisation de ce plan.

Schéma 1 : Architecture du cadre national de planification



Le CSLP I 2002-2006 se fondait sur trois axes stratégiques prioritaires :

- assurer le développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance et de la participation ;
- développer les ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base ;
- développer les infrastructures de base et les secteurs productifs.

Il se proposait de promouvoir un taux de croissance du PIB de 6,7% par an et réduire la pauvreté de 55,6 % en 2001 à 47,4 % en 2006. Sa stratégie de mise en œuvre reposait sur un

accroissement important des financements internes à travers une mobilisation importante des ressources intérieures. La revue 2007 du CSLP I a montré que le Mali a enregistré un taux croissance économique moyen de 5,2% sur la période 2002-2006. Sur la base des leçons tirées de l'expérience du CSLP I et des recommandations de la Table Ronde de Genève 2004, le Gouvernement du Mali a élaboré un cadre stratégique de deuxième génération.

**Le CSLP II ou « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) »,** qui couvre la période 2007-2011 a été adopté par le Gouvernement, le 20 décembre 2006. Il repose sur trois orientations stratégiques, qui ont vocation à se renforcer mutuellement : **le développement des infrastructures et du secteur productif, la poursuite des réformes structurelles et le renforcement du secteur social.** Il vise deux objectifs majeurs :

- promouvoir une croissance annuelle de 7% par la génération de richesses et la création d'emplois à travers des secteurs porteurs de l'économie nationale tels que les productions rurales, les mines, l'énergie, les biens et services, des formes alternatives d'énergie, une maîtrise de la croissance démographique et une meilleure redistribution de la richesse pour réduire les inégalités et les distorsions sociales ;
- améliorer le fonctionnement de l'administration publique par la consolidation des réformes entreprises dans les domaines institutionnel (décentralisation), de la gouvernance démocratique (État de droit, lutte contre la corruption, justice, sécurité humaine, parlement), économique (micro finance, appui au secteur privé) et sociale (éducation, santé).

Le CSCR ambitionne de relever un triple défi, à savoir : (i) réduire la pauvreté, notamment par la forte implication des pauvres dans leur propre promotion économique et sociale, (ii) assurer une croissance forte et soutenue par l'exploitation de nouveaux pôles de richesse et (iii) placer le pays dans l'orbite du développement durable.

### **3. L'Évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements du Programme d'Action de Bruxelles**

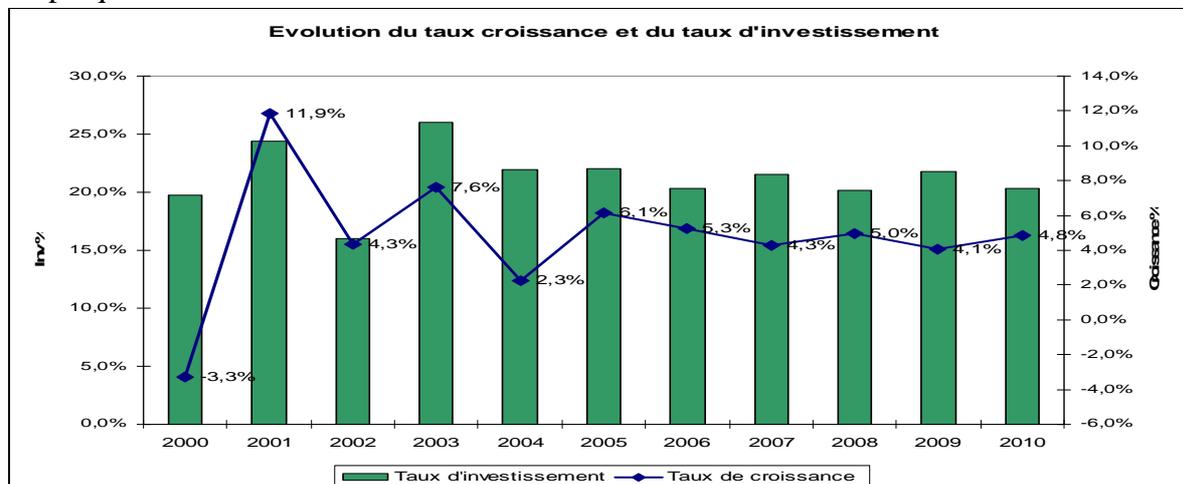
Sur la période 2001-2009, le Mali a enregistré un taux de croissance économique annuel moyen de 5,6% imputable essentiellement à la hausse de la production céréalière, au développement de la production d'or ainsi qu'à l'expansion de la branche des transports et télécommunications. En effet, la production céréalière est passée de 2,574 millions de tonnes en 2001 à plus de 4,815 millions de tonnes en 2008 soit une augmentation de 87%. Ces résultats ont été obtenus, en partie, grâce à l'engagement du Gouvernement qui a mis en place des mesures de soutien à la production céréalière. Parmi ces mesures, on peut citer l'Initiative riz, lancée pendant la campagne 2008/2009 et qui a permis d'augmenter la production de riz de 49%.

Bien que la conjoncture socioéconomique ait été difficile en 2008 avec la flambée des cours du cours du pétrole et la crise alimentaire, le Mali a mis en oeuvre, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), une série de programmes de réformes qui a de réaliser un taux de croissance économique de 5,0%. Malgré les efforts déployés ces dernières années, la croissance économique reste en deçà des objectifs du CSCR qui prévoient une croissance du PIB de 7% en moyenne sur la période 2007-2011.

En moyenne, le taux d'inflation est ressorti à 3,0% entre moyenne 2001 et 2008. L'inflation a atteint un pic de 9,2% en 2008 en raison de la flambée des prix du pétrole et de la hausse du cours de produits alimentaires sur le marché mondial.

Le taux d'investissement (ratio FBCF/PIB) n'a pu être porté à 25%. Le Mali a réalisé en moyenne de 2001 à 2009 un taux d'investissement de 21,6%. Le taux d'investissement privé a été, en moyenne, de 10,2% du PIB contre 7,8% pour le taux d'investissement public.

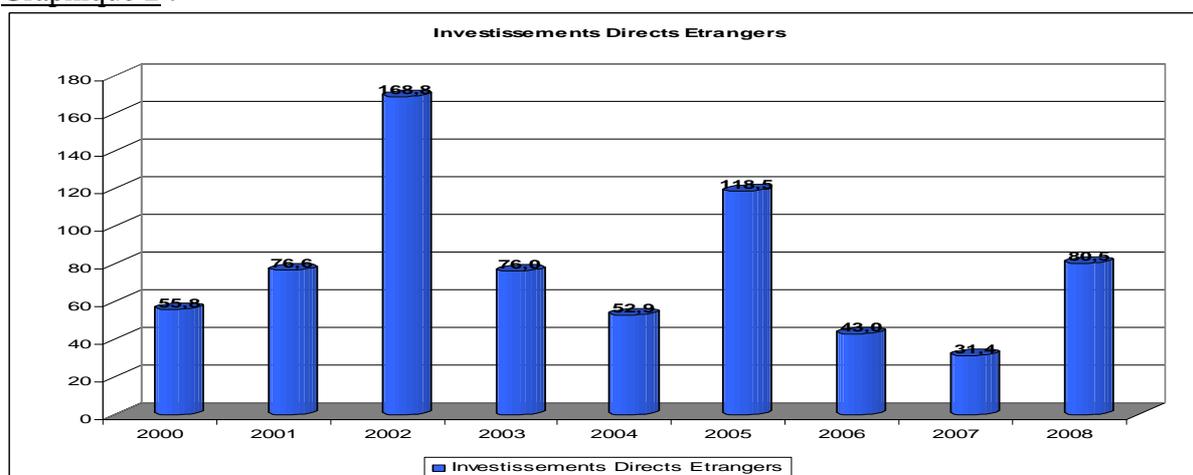
Graphique 1 :



Source : Comptes économiques, INSTAT novembre 2009

Les investissements privés ont trait essentiellement à la construction des mines d'or, au développement de la téléphonie mobile et aux grands chantiers immobiliers. Les flux nets d'investissements directs étrangers ont atteint en moyenne de 81,3 milliards de FCFA entre 2001 et 2008 avec un niveau exceptionnel de 168,8 milliards de FCFA en 2002, suite au financement des infrastructures de la CAN 2002. Quant aux investissements publics, ils ont concerné la réalisation des infrastructures de la CAN 2002, les grands projets routiers, les programmes immobiliers et les programmes d'aménagements hydro agricoles. On peut admettre que si les branches du coton et de l'extraction minière n'avaient pas enregistré de mauvais résultats, l'économie malienne aurait réalisé une meilleure performance (proche des objectifs stratégiques).

Graphique 2 :



Source : Balance des paiements du Mali, BCEAO

### 3.1. Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population

#### 3.1.1. Progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté

La pauvreté monétaire a reculé de manière significative entre 2001 et 2006 avec la méthode du coût des besoins de base utilisée pour calculer le seuil de pauvreté (recommandée par AFRSTAT). En 2001, 55,6% des Maliens vivaient en dessous du seuil de pauvreté contre 47,4% en 2006. Toutefois, le nombre de pauvres reste en augmentation du fait de la croissance démographique : le nombre de pauvres est passé, en effet, de 5,687 millions en 2001 à 5,841 millions en 2006. La profondeur de la pauvreté a baissé de 4,5 points passant de 21,2% en 2001 à 16,7% en 2006 ce qui montre que les pauvres tout en restant pauvres ont vu leur situation s'améliorer. Par ailleurs, les inégalités ont reculé au niveau national ainsi qu'en milieu rural. Mais en milieu urbain, elles ont augmenté entre 2001 et 2006. Cependant du fait notamment de la forte croissance démographique, les progrès en matière de réduction de la pauvreté restent insuffisants pour atteindre l'OMD 1 d'ici à 2015, malgré des efforts manifestes du Gouvernement du Mali et une assistance dynamique des principaux partenaires au développement.

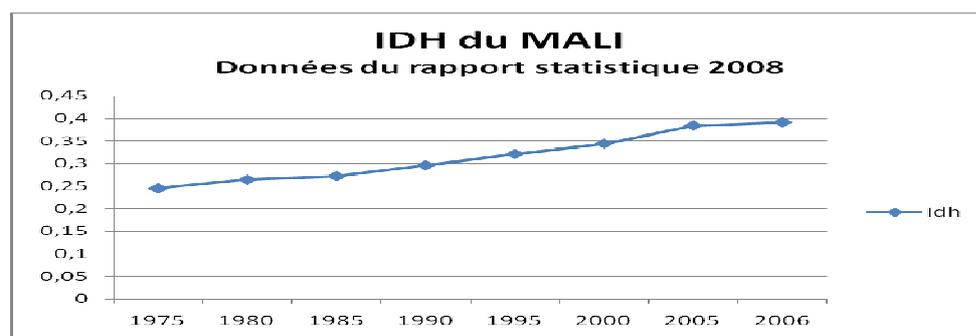
Tableau 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 2001 et 2006

	2001		2006	
	% population	Incidence pauvreté	% population	Incidence pauvreté
<b>National</b>	100	55,6	100	47,4
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	26,2	24,1	31,7	25,5
Rural	73,8	66,8	68,3	57,6

Source : Rapport de l'Enquête Légère auprès des Ménages (DNSI), 2007

Selon les calculs de l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) parus dans le RNDH, 2008, le Mali améliore progressivement son niveau de développement humain (mesure de l'IDH) ; même si le rythme d'amélioration le classe toujours parmi les pays à faible indice du développement humain (IDH). Les résultats pour le Mali montrent - et c'est ce qui est important - qu'en trente ans, l'IDH a cru de 59,5 %, comme on peut l'observer sur le graphique ci-dessous. Cette tendance haussière de l'IDH s'est accentuée entre 2000 et 2006 en raison des bons résultats obtenus en matière de croissance et de progrès dans les secteurs sociaux essentiels.

Graphique 3 :



Source : rapport statistique actualisé de 2008

### 3.1.2. Progrès réalisés dans la lutte contre la faim et la malnutrition

Des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la malnutrition au cours de la décennie écoulée. L'insuffisance pondérale s'est très sensiblement améliorée entre 1996 et 2006 de 43,3% à 27,0%.

Tableau 2 : Indicateurs de malnutrition

Années	1996	2001	2006
Niveaux			
Emaciation (Poids pour Taille %)	24,5	11,0	13,3
Insuffisance pondérale (Poids pour Age en %)	43,3	33,0	27,0

Source : INSTAT/CPS Santé, Résultats des enquêtes EDS

### 3.1.3. Stratégies de réduction de la pauvreté et d'accélération des OMD

Pour réduire de manière significative la pauvreté, le CSCRП envisage un ancrage du développement à la base, embrassant les contours de la décentralisation, pour améliorer les conditions de production dans les zones rurales et créer de nouveaux pôles de développement des économies locales. Dans cette optique, une attention spécifique est prêtée à la redistribution des richesses, par catégorie sociale et spatiale, pour atténuer les inégalités sociales. La compétitivité de l'économie sera améliorée, les capacités du secteur privé seront renforcées pour en faire le principal vecteur de la croissance, les ressources humaines développées, les pôles de richesse diversifiés et de nouvelles sources de croissance identifiées et exploitées.

Le Mali ambitionne dans un scénario volontariste d'atteindre un taux moyen de croissance de 7% sur la période 2008-2012, avec pour objectif de produire davantage afin de distribuer équitablement les fruits de cette croissance, puis d'investir dans l'avenir et moderniser la société. La stratégie d'accélération de la croissance adoptée par le Gouvernement vise le maintien de la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes structurelles, en s'appuyant sur : (i) l'amélioration de la gouvernance et le renouveau de l'action publique, (ii) le développement des secteurs productifs notamment l'agriculture, (iii) la poursuite du programme d'expansion des infrastructures de base, (iv) le développement du secteur privé, (v) et l'accroissement de l'investissement dans les ressources humaines.

Le Gouvernement compte orienter les investissements publics vers la réduction des contraintes au développement du secteur privé et améliorer ainsi le système d'incitation des investissements privés. Cela pour renforcer la tendance de la période 2002-2006, marquée par d'énormes flux d'investissements publics et privés liés essentiellement à la construction de mines d'or, au développement de la téléphonie mobile, aux grands projets routiers, aux programmes immobiliers et aux programmes d'aménagement hydro- agricoles.

Par ailleurs, pour combler son retard dans la mise en œuvre des OMD, le Gouvernement du Mali a élaboré le programme de l'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables. L'initiative 166 a pour objectif la satisfaction des besoins de base des populations ciblées à travers un paquet d'interventions multisectorielles dirigées par les communautés elles-mêmes, qui consiste à apporter des investissements innovants dans les domaines de l'agriculture et de la nutrition, de la santé infantile et maternelle, de la production

alimentaire, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et des infrastructures de base afin que les villages puissent sortir de l'extrême pauvreté. Il s'agit d'un programme qui s'appuie sur la décentralisation et les systèmes nationaux de gestion des ressources en vue de renforcer la responsabilisation, les capacités de conception, de mise en œuvre et de suivi des actions de développement par les communautés à la base.

### **3.2. Engagement 2 : Bonne gouvernance au niveau national et international**

L'ambition des autorités maliennes est de faire du Mali un modèle de bonne gouvernance. Ce qui nécessite un Etat fort, une administration efficace, une justice assainie et des collectivités territoriales au service du citoyen. La bonne gouvernance, dont la lutte contre la corruption constitue la principale composante, est une priorité pour le Gouvernement du Mali et une exigence forte des partenaires au développement. Les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer la qualité de la gouvernance au Mali portent sur : (i) le développement institutionnel et la décentralisation, (ii) le renforcement du système judiciaire et de la lutte contre la corruption, et enfin (iii) l'amélioration de la gouvernance socio-économique.

#### **3.2.1. Développement institutionnel et la décentralisation**

Le Mali est un modèle de gouvernance et de stabilité politique en Afrique. Il a organisé régulièrement des élections libres et paisibles depuis l'avènement de la démocratie en 1991.

**Dans le domaine de la gouvernance, de la démocratie et des droits humains,** l'amélioration de la performance du secteur public s'inscrit dans le cadre du Programme de Développement Institutionnel (PDI) et son Plan Opérationnel (adopté en 2004) qui vise à terme à faire de l'administration malienne un instrument efficace de développement et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de changer en profondeur les relations entre administration et citoyens, de réformer la fonction publique, de rationaliser les choix budgétaires, de favoriser la fourniture de services publics décentralisés, de sécuriser les dépenses prioritaires (dont les dépenses sociales), d'améliorer le cadre légal et judiciaire, de modifier le système de programmation, d'exécution, de suivi et de contrôle des finances publiques et d'augmenter les ressources fiscales.

La mise en œuvre du Plan Opérationnel du PDI a permis la réalisation de certaines activités dont notamment, la relecture des textes de certaines structures administratives, la création de la fonction publique des collectivités territoriales et le renforcement des capacités des collectivités territoriales. Des actions de déconcentration budgétaire, de déconcentration des procédures de marchés publics et de mise en place opérationnelle d'organigrammes et de cadres organiques déconcentrés seront mises en œuvre à travers le PDI. Pour la **consolidation du processus de décentralisation**, le Gouvernement s'attelle non seulement à la mise en place d'un système efficace de suivi et évaluation de la décentralisation mais aussi des appuis financiers en faveur du développement régional et local qui serviront à consolider le processus de décentralisation dans sa phase actuelle d'accompagnement des communes rurales pour une responsabilisation de plus en plus grande des populations rurales dans la gestion de leur développement.

Par ailleurs, le Mali a institué et pérennisé l'Espace d'Interpellation Démocratique (EID) qui est une pratique unique dans le monde et qui permet à tout citoyen d'interpeller directement le Gouvernement sur des actes considérés comme attentatoires aux droits humains posés par

celui-ci ; le concept de pays frontière qui permet de renforcer les coopérations transfrontalières et l'intégration régionale. A cela on peut ajouter la poursuite de l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi portant Code des Personnes et de la Famille, l'adoption par le Gouvernement de l'Abolition de la peine de mort et l'établissement d'Etat civil et d'un fichier électoral fiables.

### **3.2.2. Renforcement du système judiciaire et de la lutte contre la corruption**

Les priorités en matière de droits humains ont été fortement soulignées dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement. S'agissant du **renforcement de l'Etat de droit et des libertés publiques**, il faut souligner que la situation du Mali est relativement bonne à cet égard et que le pays a adhéré à la plupart des conventions en la matière. Les droits politiques, la liberté d'expression, de presse et d'association, la liberté de pensée, de conscience et religion sont inscrits dans la constitution et sont généralement bien respectés. Le Mali a élaboré une politique nationale et d'un plan d'action national en matière de droits humains, la Politique Nationale de Protection de l'Enfant et réalisé une étude relative à l'état d'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux et régionaux des droits humains ratifiés par le Mali.

Dans le **domaine de la justice**, il apparaît que le système judiciaire n'est pas suffisamment performant et nécessite des appuis en termes de capacités et de formation. Pour renverser la tendance, le Gouvernement a entrepris des actions visant à renforcer la crédibilité de la justice, la déconcentration de l'administration judiciaire en vue d'assurer une plus grande accessibilité aux services de la justice, la mise en place des Centres d'Accès au Droit (CAD), ainsi que la création d'un programme d'assistance juridique pour améliorer l'accès à la justice pour les femmes et les enfants. Il a initié et mis en œuvre le Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) dont l'objectif est de faciliter l'accès de la justice aux citoyens, développer les modes alternatifs de règlement des conflits, rendre les décisions de justice plus crédibles et assurer une protection des libertés publiques et individuelles. Une politique d'amélioration des services aux justiciables assortie d'un Plan d'Action 2009-2011 a été élaborée et lancée en janvier 2009.

Le bilan du PRODEJ présente des réalisations notables entre autres, l'adoption de la charte des valeurs de la justice et la signature du pacte pour le renouveau de la justice, l'élaboration et le lancement le 21 janvier 2008 de la politique d'égalité Hommes / Femmes, la relecture du code de procédure civile, commerciale et sociale pour améliorer le climat et la pratique des affaires, la relecture de la carte judiciaire qui se fixe comme objectifs de moderniser l'appareil judiciaire et de rapprocher la justice des justiciables, l'accroissement des investissements dans les infrastructures, des équipements et la logistique ainsi que l'augmentation significative du budget de la justice.

L'institution du Bureau du Vérificateur Général, en plus des autres structures existantes de contrôle et d'évaluation de la politique des finances publiques, vient consolider les actions actuellement engagées dans la lutte contre la corruption. A cela s'ajoute la loi N°029 du 23 juillet 2008 relative à l'autorité de régulation des marchés publics et des délégations de services publics. Les efforts faits ces dernières années par le Mali en matière de gouvernance ont été récemment soulignés par la fondation Mo Ibrahim qui publie un indicateur relatif à la gouvernance. Il apparaît en effet, à la lecture des résultats, que le Mali est passé de la 29<sup>ème</sup> place en 2000 à la 20<sup>ème</sup> place en 2005 des 47 pays sub-sahariens ce qui représente la 3<sup>ème</sup> meilleure progression. Une amélioration de l'Indice de perception de la corruption (IPC) de

Transparency International concernant le Mali est constatée entre 2007 (2,8-118<sup>ème</sup>/180) et 2008 (3,1- 96<sup>ème</sup>/180).

Les Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière se sont tenus à Bamako du 25 au 28 Novembre 2008. Ces assises ont passé au peigne fin l'ensemble de la problématique liée à ce phénomène. Des recommandations pertinentes ont été faites en vue d'une lutte efficace et pérenne contre le fléau dans tous les domaines de la vie nationale.

### **3.2.3. Amélioration de la gouvernance socio-économique**

En ce qui concerne la **gestion saine et rationnelle des ressources publiques**, il faut souligner l'adoption par le Gouvernement en 2005 du Plan d'Action Gouvernemental relatif à l'Amélioration et à la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (**PAGAM/GFP**). Plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PAGAM/GFP. Il s'agit notamment de la relecture du Code Général des Impôts et le démarrage du projet de registre foncier en vue d'assurer la maîtrise de l'assiette fiscale, la signature d'un accord-cadre général sur les appuis budgétaires, la déconcentration progressive du Contrôle Financier par la mise en place des Délégations Locales dans les cercles du Mali et le renforcement des capacités de la Commission des finances de l'Assemblée nationale par la création de l'Unité d'analyse, de contrôle et d'évaluation du budget d'Etat en août 2008. Le Mali s'apprête, par ailleurs, à lancer la seconde phase du PEFA.

Au titre des instances de contrôle, il est à noter l'existence d'un cadre légal et réglementaire bien établi autour de la séparation des pouvoirs avec les trois types de contrôle, à savoir le contrôle parlementaire exercé par l'Assemblée Nationale, le contrôle administratif exercé par la Direction Nationale du Contrôle Financier, l'Inspection des Finances, le Contrôle Général des Services Publics et le Bureau du Vérificateur Général, et enfin, le contrôle judiciaire dévolu à la Section des Comptes de la Cours Suprême. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des structures de contrôle particulièrement la section des comptes de la Cour Suprême qui sera érigé en Cour des comptes.

Le Mali a été le 9<sup>ème</sup> pays à adhérer au **Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs** après sa création le 28 mai 2003. Le Mali s'est soumis à cet exercice qui a effectivement démarré en juin 2007 et a élaboré un rapport d'auto-évaluation ainsi qu'un plan national d'actions avec la participation de l'ensemble des acteurs de la société sur les composantes de : (i) la gouvernance politique et démocratique, (ii) la gouvernance socio-économique, (iii) la gouvernance des entreprises et la gestion économique et (iv) le développement socio-économique. Le rapport d'auto-évaluation de la gouvernance dans 4 domaines thématiques du MAEP ainsi que le plan d'action d'amélioration de la gouvernance ont été soumis aux Chefs d'Etat lors du sommet de l'Union Africaine en juin 2009.

**Dans le secteur du Genre et de l'autonomisation des femmes**, des progrès sensibles ont été réalisés. Cependant des efforts restent à faire pour améliorer davantage la situation. Le Gouvernement prévoit une série d'activités pour faire évoluer ce secteur. Il s'agit notamment de l'élaboration et de l'adoption du Code des personnes et de la famille par l'assemblée nationale et de l'élaboration d'un document de « stratégie pour l'égalité des sexes ». Les actions de plaidoyer pour l'augmentation de la représentativité des femmes au sein des instances de décision a permis d'augmenter de 4,37% le nombre de femmes candidates (16,52% en 2009 contre 12,15% en 2004) et une augmentation de 1,71% de femmes conseillères communales (8,66 % en 2009 contre 6,95% en 2004) lors des élections

municipales d'avril 2009<sup>1</sup>. La lutte contre l'excision qui a permis d'amplifier davantage les actions de l'Etat et des organisations de la société civile engagés dans la lutte pour l'abandon des mutilations génitales féminine. Aussi, on constate une baisse significative de la prévalence de l'excision de 7 points entre 2001 (92% EDS3) et 2006 (84% EDS4).

Tableau 3 : Hommes - Femmes dans les postes de décision

	2005			2006			2007		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Nommés	74	8	82	78	8	86	68	10	78
Ministre	22	5	27	22	5	27	19	7	26
Secrétaire Général	27	0	27	27	0	27	26	0	26
Chef de cabinet	25	3	28	29	3	32	23	3	26
Elus	10 885	726	11 627	10 883	741	11 624	10 884	740	11 624
Député	132	15	147	133	14	147	133	14	147
Maire	696	7	703	696	7	703	697	6	703
Conseiller communal	10 057	704	10 777	10 054	720	10 774	10 054	720	10 774

Source : MPFEF-CNDIFE\_Base Femme et Enfant

**La Société civile** organisée en consortium ou foras devient progressivement un interlocuteur crédible et constructif vis-à-vis du gouvernement et des partenaires au développement capable d'influencer les décisions de façon élaborée et stratégique aux niveaux national et local. En effet, le programme de dynamisation de la participation de la Société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du CSLP et le programme citoyen de suivi des budgets de développement ont été des cadres opportuns pour la société civile de s'impliquer avec professionnalisme dans l'amélioration et le suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté et du budget d'Etat.

Les défis de gouvernance pour l'atteinte des OMD sont pleinement appréhendés par le Gouvernement, la société civile et le secteur privé qui œuvrent à la valorisation de la gestion des politiques et stratégies fondées sur les résultats et les impacts. Le Gouvernement est fortement mobilisé concernant l'aide extérieure, qui doit être rendue plus prévisible et doit être mieux intégrée aux procédures nationales en vue de créer les conditions d'une généralisation des appuis budgétaires.

### 3.3. Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

En vue de la modernisation de l'Administration, le Gouvernement a mis en œuvre le Programme de Développement Institutionnel (PDI) dont l'objectif global est de créer les conditions d'un développement durable à travers des structures administratives stables, performantes et crédibles. A cet effet le Gouvernement a initié des actions en termes de réorganisation des administrations centrales (audit organisationnel dans les départements ministériels), d'amélioration des méthodes et procédures de gestion des affaires publiques (élaboration de manuels de procédures pour les administrations centrales et déconcentrées et implantation de l'administration électronique dans l'administration publique au niveau central et déconcentré), de renforcement de la déconcentration (préparation par chaque département d'un guide pour l'élaboration d'un plan de déconcentration) et de valorisation et renforcement des capacités des ressources humaines de l'Etat (l'élaboration d'un plan de formation pour les départements ministériels). Ces réformes institutionnelles visent à renforcer l'efficacité de l'administration dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels et

<sup>1</sup> Source : MPFEF, *Rapport Participation des Femmes aux Elections Communales 2009, juillet 2009*

la disponibilité et l'accessibilité aux services sociaux de base. Par ailleurs, le Mali s'est très rapidement investi dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles du secteur social pour parvenir à un développement humain durable tel que l'atteste le bilan des OMD.

### **3.3.1. Population, emploi et solidarité**

Le Mali a adopté en 1991 sa politique nationale de population, révisée en 2003, dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie de la population à travers l'éducation, la santé, l'emploi, l'alimentation, la nutrition et le logement. La population résidente du Mali s'élève à 14.517.176 habitants en 2009 contre 9.810.911 habitants en 1998 soit un accroissement annuel moyen de 3,6% sur la période. Cette population est répartie entre 2.369.866 ménages vivant dans 1.340.776 concessions, soit 1,8 ménages par concession et 6,1 personnes par ménage. La croissance démographique pose de nombreux défis sur le plan économique, social et environnemental. Elle nécessite des mesures efficaces pour la prise en compte des questions de population dans tous les programmes et les stratégies nationales de développement afin d'améliorer les indicateurs sociaux.

**Dans le domaine de l'emploi**, le taux d'emploi s'élevait à 72,7% de la population en âge de travailler (15–64 ans) et 7,7% était au chômage. Le taux d'emploi au niveau national est d'environ 79% chez les hommes et 67% chez les femmes. L'inactivité qui concerne 19,7 pour cent de la population en âge de travailler s'explique par le statut de femmes au foyer et la durée des études pour respectivement 38% et 31% des individus au niveau national. En 2008, 26 224 d'emplois ont été créés dans les secteur privé et public contre 23 019 emplois en 2006.

Le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs initiatives dans le cadre de sa politique de l'emploi et de la formation professionnelle. Parmi celles-ci, on peut citer :

- la création de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) en 2003, avec pour mission de concourir à la création d'emplois pour les jeunes en milieu urbain et rural, en facilitant leur accès au marché du travail et au crédit ;
- la création de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) en 2001, en vue de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi ;
- la mise en place du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) en 1997, dont la mission est de favoriser la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de formation professionnelle continue, qualifiante et par apprentissage ;
- l'élaboration en cours du document de politique nationale de formation professionnelle à travers le Programme Décennal de Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE).

Le Mali fait face à plusieurs contraintes dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle. Il s'agit notamment du sous emploi en milieu rural, du chômage des jeunes et de la faible qualification de la main d'œuvre.

**Dans le domaine du renforcement de la protection sociale**, le Gouvernement a mis en place l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Fonds d'Assistance Médical (FAM). En matière de promotion de l'économie solidaire, on note la création de 23 nouvelles mutuelles, portant ainsi l'effectif total à 121 mutuelles agréées en fin 2008. Ainsi, la couverture de la population par les mutuelles de santé est passée de 1,7% (215 156 bénéficiaires sur une population de 12 712 655 d'habitants) à 1,9% (244 028 bénéficiaires sur une population de 13 056 837

d'habitants) soit une augmentation de 0,2 point de pourcentage correspondant à 28 873 nouvelles adhésions. Il faut aussi signaler la création du Fonds National des Calamités pour la couverture des risques agricoles afin de couvrir efficacement les risques pouvant compromettre les revenus des producteurs du monde rural.

### 3.3.2. Education

La Lettre de Politique Educative du Mali publiée en avril 2006, met l'accent sur l'Education de Base, particulièrement à l'enseignement fondamental, en accordant une priorité à la scolarisation des filles et la formation des femmes, à la formation initiale et continue des enseignants, au développement de la petite enfance, à l'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux et l'éducation non formelle. Le Mali, en optant pour une école démocratique dans un contexte décentralisé, a fait un choix très clair quant à l'importance du rôle et de la place des Communautés et des Collectivités Territoriales pour réaliser un changement profond, en vue de refonder son système éducatif. La politique éducative est mise en œuvre à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC), dont le plan quinquennal est le Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education (PISE).

L'analyse de certains indicateurs d'accès montre que des progrès ont été réalisés en matière d'éducation au Mali. En effet, l'évolution du taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire permet de constater que grâce à la mise en place des infrastructures scolaires et au recrutement d'enseignants, un nombre croissant d'enfants accède au primaire et que graduellement l'écart entre garçons et filles se résorbe. Le TBS est passé de 64,4% (53,7% pour les filles) en 2002 à 80% (70,7% pour les filles) en 2008. Le taux brut d'admission est de 79,4% en 2006-2007 (68,9 pour les filles). Sur la base de certains progrès enregistrés, notamment dans la scolarisation des filles, l'objectif de l'école primaire pour tous les enfants du Mali à l'horizon 2015 paraît donc envisageable. Le taux d'alphabétisation est passé de 22,85% en 2002 à 26,2% en 2006.

Tableau 4 : Evolution de quelques indicateurs dans le domaine de l'éducation

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Indicateurs</b>							
Taux brut de scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle	64,4%	67%	70,5%	74%	75%	77,6%	80%
Taux brut de scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle des filles	53,7%	56,4%	59,9%	63,4%	65,6%	68,0%	70,7%
Part du budget de l'éducation primaire dans le budget d'Etat	11,76%	14,05%	34,9%	33,6%	36,5%	37,9%	
Taux d'admission au 1 <sup>er</sup> cycle	50,3%	60,5%	63,7%	65,0%	74,2%	75,6%	79,4%
Ratio élèves/maître au 1 <sup>er</sup> cycle (public)	67	67	69	68	66	65	64

Source : CPS Education

Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est passé de 62 filles pour 100 garçons en 1994, 81 filles pour 100 garçons en 2008. On note une amélioration significative dans le rapport filles/garçons grâce à une réelle volonté politique et le dynamisme des associations et ONG nationales et internationales.

Les défis à relever dans le secteur de l'éducation portent sur l'amélioration de la scolarisation en termes d'accès, de qualité, de maintien et d'achèvement en mettant un accent particulier sur le cas des filles mais aussi la gestion des ressources humaines et financières notamment au plan décentralisé.

### 3.3.3. Santé

L'objectif de la politique du Gouvernement, à travers le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) visent à améliorer les indicateurs de santé des populations maliennes en général et en particulier des plus pauvres. La Stratégie Nationale de Survie de l'Enfant s'inscrit dans cette dynamique et s'articule autour des orientations nationales suivantes : la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'enfant (PCIME) : elle est axée sur la prévention et le traitement des principales causes de morbidité et de mortalité infanto juvénile que sont : les Infections Respiratoires Aigües (IRA); les diarrhées, la rougeole ; le paludisme ; les malnutritions.

Afin de faire face aux contraintes du secteur santé, le Gouvernement s'est engagé dans la réalisation « **du Compact** » qui a pour objectif général de définir un cadre unique et harmonisé en vue de l'augmentation et de l'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé pour l'atteinte des OMD. Le Mali est l'un des premiers pays au sud du Sahara à mettre en place un contrat national de performance pour l'atteinte des OMD 4 et 5 liant le Gouvernement avec 12 partenaires bilatéraux et multi latéraux.

#### Santé infantile

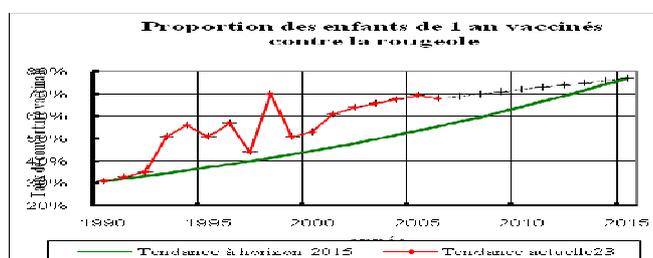
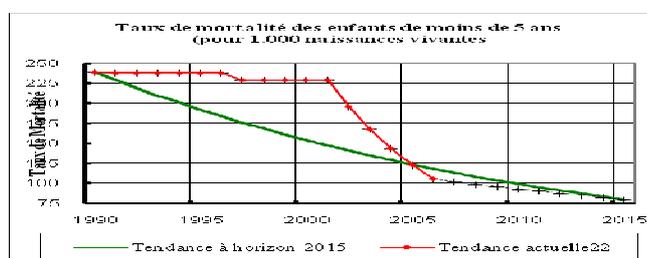
La mise en œuvre du PRODESS a permis de réduire sensiblement les mortalités néonatales, infantile et des enfants de moins de 5 ans. En 2001, les résultats de l'EDS-M III ont permis d'estimer respectivement le taux de mortalité infantile à 113‰ et le taux de mortalité infanto-juvénile à **229 ‰**. Les résultats de l'enquête ont démontré ainsi une relative diminution de la mortalité des enfants au Mali, respectivement de 10 et de 9 points de pourcentage en une décennie, soit environ 1% par an. Par la suite, cette tendance à la baisse s'est accélérée puisqu'en 2006 (EDS-M IV), les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile ont été estimés respectivement à **96,0‰** et **191,0‰**, d'où des diminutions sensibles respectives de 17 et 38 points de % (soit 3,4 et 7,6 % par an).

Tableau 5 : évolution de quelques indicateurs d'impact liés à la mortalité de l'enfant

Indicateurs	2001	2006
Taux de mortalité infantile en ‰	113,4	96
Taux de mortalité infanto-juvénile en ‰	229,1	191
Taux de mortalité juvénile en ‰	130,5	105
Taux de malnutrition chronique en %	38,2	38
Taux de malnutrition aiguë en %	10,6	15
Insuffisance pondérale en %	33,2	27,0
Rougeole en %	36,2	59,1
Taux de couverture vaccinale DTCP enfants de moins 1 an en %	90	92

Source : EDS III et IV

Graphique 4 :



Source : deuxième Rapport national sur les OMD, EDS

## Santé maternelle

Dans le domaine de la santé maternelle et de la santé de la reproduction, plusieurs interventions ont été entreprises au nombre desquelles on peut citer :

- la feuille de route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néo natal a été validée ;
- l'initiative 2010 a permis au pays de faire des options en mettant un accent particulier sur le rôle de la Planification Familiale dans la réduction de la mortalité maternelle grâce à l'organisation de l'offre des services comme porte d'entrée.
- la mise en œuvre de la gratuité de la césarienne, avec la livraison des Kits de césarienne aux Centres de Santé de Référence (CSRef) et hôpitaux depuis 2005 sur la base des besoins estimés dans toutes les régions ;
- la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticide dans toutes les formations sanitaires offrant le PMA après la 2ème visite prénatale ;
- la prise en charge gratuite des cas de fistules obstétricales dans les EPH est effective dans les régions de Mopti, Ségou, Sikasso et Tombouctou ainsi qu'à l'hôpital du Point G,

Le taux de mortalité maternelle est passé de 582 à 464 pour cent mille naissances vivantes sur la période 2001-2006. Malgré cette amélioration, il serait difficile d'atteindre la cible relative à la réduction de  $\frac{3}{4}$  du taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015 sans une amélioration sensible des actions de développement sanitaire et la mobilisation de financements extérieurs conséquents.

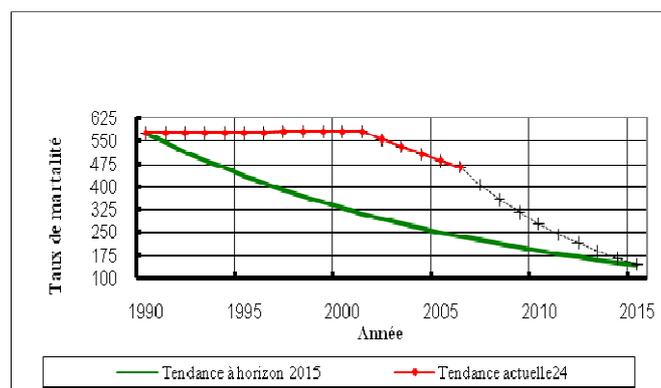
Tableau 6 : Evolution de quelques indicateurs

Indicateurs	2001	2006
Taux de couverture vaccinale DTCP enfants de moins 1 an en %	74	92
Taux d'accouchements assistés en %	41	49
Taux de consultation prénatale en %	57	70
Part du budget de la santé dans le budget d'Etat en %	10,7	10,6
Pratique de l'excision %	92	85
Taux d'utilisation de la contraception (une méthode moderne, femmes de 15-49 ans) %	5,7	6,9
Indice synthétique de fécondité	6,8	6,6
Prévalence de l'anémie chez les femmes %	63	68
Taux de mortalité maternelle %°	582	464

Source : EDSM IV 2006

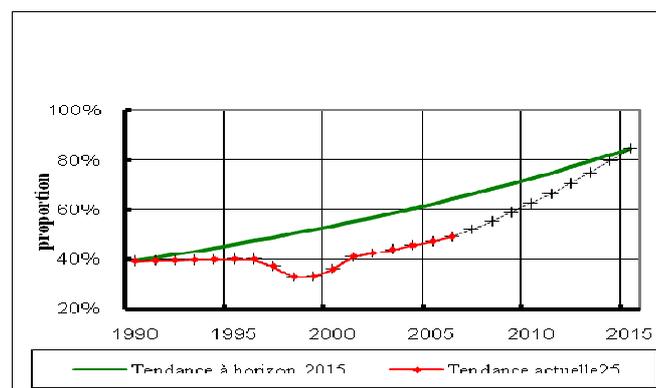
En matière de santé, les autorités ont consenti des efforts dans le domaine de la construction des Centres de Santé Communautaires (CSCOM) en vue de rapprocher les populations des centres de santé. Ainsi, le nombre de CSCOM est passé de 660 en 2003 à 858 en 2008 soit une augmentation de l'ordre de 25%. La proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km est passée de 46% en 2003 à 53% en 2007. Toutefois certains CESCUM ont un problème de viabilité.

**Graphique 5 :** Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)



Source : EDS et auteurs

**Graphique 6 :** Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié



### Lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

En 2001, le taux de séroprévalence nationale était de **1,7%**, avec un taux de 2% pour les femmes contre 1,3% chez les hommes. En 2006, le niveau de la séroprévalence est tombé à **1,3%** au plan national dont 1,5% pour les femmes et 1% pour les hommes. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 30-34 ans. Le fléau demeure plus urbain que rural, avec toujours la capitale Bamako comme la ville la plus touchée par la pandémie. Les progrès réalisés dans la lutte contre le VIH/SIDA sont liés à plusieurs stratégies d'intervention dont, entre autres, l'intensification des activités de sensibilisation, de dépistage volontaire et anonyme et de la gratuité de l'anti-rétroviraux (ARV).

Tableau 7 : Evolution du taux de séroprévalence

Cibles	Femmes	Hommes	Nationale
EDSM III 2001	2%	1,3%	1,7%
EDSM IV 2006	1,5%	1%	1,3%

Source : EDS III et IV

Tableau 8 : Evolution de l'incidence du paludisme et de la tuberculose

Année	2002	2003	2004	2005	2006
Paludisme	67,16	72,96	74,57	82,35	85,3
Tuberculose	0,56	0,42	1,18	0,30	0,70

Source : Santé - affaires sociales\_ MSPAS-DNS\_AS LIS

Le paludisme demeure un problème majeur de santé publique de par son impact sur la mortalité, la morbidité et ses répercussions socio-économiques sur la population en général, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans en particulier. En outre, il est le principal motif de consultations au niveau des centres de santé. Les interventions portent sur la prise en charge (PEC) du paludisme grave avec ses complications telles que l'anémie, les convulsions qui nécessitent des hospitalisations, transfusions et bien d'autres interventions. La prévention est la seconde composante de la stratégie de lutte contre le paludisme. Elle s'articule autour de la lutte anti vectorielle, l'assainissement, la distribution de moustiquaires imprégnées.

### **3.4. Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation**

#### **3.4.1. Développement des infrastructures**

Les investissements en infrastructures économiques au cours de ces dernières années ont porté principalement sur la dotation du pays en infrastructures de transport. Le Président de la République en a fait une priorité dans le PDES (2007-2012), à travers la stratégie d'expansion des infrastructures « Désenclavement intérieur et extérieur du pays ». Les efforts d'investissement des autorités se sont concentrés sur certains domaines prioritaires entre autres le domaine routier, le domaine aéroportuaire, le domaine fluvial, le domaine ferroviaire.

**Dans le secteur des transports**, la « Lettre de Politique du Secteur des Transports dans le cadre du PST II 2008-2012 », adoptée par le Gouvernement en avril 2007, est assortie d'un programme d'investissement prenant en compte les aspects suivants : (i) l'entretien courant et périodique du réseau prioritaire (12510 km de routes en 2008), (ii) le développement et la modernisation du système routier (292 km de routes réalisés en 2008 dont 216 km bitumés et 76 km en terre), (iii) la remise en état des infrastructures ferroviaires et la modernisation des équipements de transport (acquisition de 6 locomotives et 10 wagon pour le transport passager), (iv) le développement des infrastructures et la modernisation des équipements de l'aéroport international de Bamako-Sénou et des aéroports intérieurs, (v) le dragage des chenaux navigables et l'acquisition d'équipements de transport fluvial adaptés ainsi que la construction de quais et ports fluviaux et, (vi) le développement des voies urbaines (construction de voies urbaines 4 km à Bamako). Les actions réalisées l'ont été dans un contexte marqué par la mise en œuvre du deuxième Projet Sectoriel des Transports (PST2), des Programmes Routiers de l'UEMOA, du Millénium Challenge Corporation (MCC) et la poursuite de la préparation du Programme Routier du 10<sup>ième</sup> FED.

**Tableau 9:** Evolution des indicateurs des infrastructures routières

Indicateurs	Unité	2006	2007	2008
Nombre de km de routes bitumées entretenues	km	3 667	3 773	3 569
Nombre de km de routes bitumées en bon état	km	2 713	2 793	2 880
Nombre de km de routes en terre entretenues	km	8 365	8 700	8 941
Nombre de km de routes en terre en bon état	km	5 019	5 220	3 595
Nombre de km de pistes construites	Km	131,4	263	76

Source : CPS/MET- DNR-SDR

#### **3.4.2. Energie**

**Dans le secteur de l'énergie**, le Gouvernement a adopté, en mars 2006, un document de Politique Énergétique Nationale (PEN), dont le principal objectif est de contribuer au développement durable du pays à travers la fourniture de services énergétiques accessibles au plus grand nombre et au moindre coût afin de stimuler en même temps les activités socioéconomiques et d'accroître l'efficacité du secteur. Pour ce faire, le Gouvernement envisage, entre autres, le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'énergie, la création et la mise en œuvre d'un système de planification énergétique performant, le développement de l'énergie domestique et l'électrification rurale, la promotion des énergies renouvelables et des énergies alternatives aux combustibles traditionnels, le

développement du réseau national interconnecté, l'interconnexion électrique avec les pays de la sous région. Le taux d'accès à l'électricité sur le plan national était de 19,39% en 2006, il est passé de 22,53% en 2007 et à 25,41% en 2008. En matière de ravitaillement du pays en produits pétroliers, le Gouvernement s'est attelé à diversifier ses sources d'approvisionnement et à mieux organiser les opérateurs pour une diminution continue de la facture pétrolière.

Tableau 10: Evolution des indicateurs de l'énergie

Variables	2006	2007	2008
Taux d'accès à l'électricité (%)	19,39	22,53	25,41
Taux d'accès à l'électricité en milieu urbain (%)	56,23	55,58	58,19
Taux d'accès à l'électricité en milieu rural (%)	4,75	8,23	11,23
Tarif social électricité 1ère tranche EDM, hors TVA (en F CFA)	59	59	59
Production électrique EDM (GWh)	870	893,6	1 001
Consommation de produits pétroliers par an (TEP)	616 881	627 120	680 315
Consommation de gaz butane (en tonnes)	5 193	6423	8 030,3
Nombre de nouveaux villages bénéficiaires d'éclairage public	49	45	96

*Source* : Recueil des indicateurs sectoriels Energie 2008 de la CPS du Secteur Mines-Energie.

### 3.4.3. Télécommunications, technologie et recherche

**En matière de télécommunications**, les progrès enregistrés se confirment aussi bien pour le réseau fixe que pour le réseau mobile. S'agissant des actions en cours de réalisation, il faut signaler l'ouverture du capital de la SOTELMA et l'étude relative à l'accès aux services de télécommunications et TIC en milieu rural et zones éloignées du Mali. Le nombre de communes branchées sur un réseau téléphonique fixe atteint 285 avec un taux de couverture de 40%. Le nombre de communes branchées sur un réseau téléphonique mobile s'élève à 468 avec un taux de couverture de 67%. Le nombre d'abonnés fixes et mobiles a augmenté pour atteindre respectivement 82 800 et 3 267 195 en 2008. La télé densité atteint 26,4 lignes pour 100 habitants en 2008. Le pourcentage de communes couvertes par les téléphones (fixe et mobile) a atteint 53% en 2008. Cela est dû à d'énormes efforts consentis par les opérateurs en matière de déploiement des infrastructures plus modernes dans les réseaux fixes.

Dans le domaine **des TIC**, depuis l'établissement du Nœud National Internet par la SOTELMA en 1997, le nombre des fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI) ne cesse d'augmenter, de même que celui des cybercafés, des Tranfer Control Process (TCP) et des internautes. En 2008, tous les ministères sont connectés à l'Internet, la bande passante est restée la même qu'en 2006 et 2007 (179 Mb), ainsi que le nombre de communes connectées (39). Le nombre de services de l'administration est, quant à lui, passé de 69 à 73 et 650 agents ont été formés en 2008 contre 640 en 2007.

Dans le domaine de **l'Audiovisuel**, le pourcentage de la population couverte par la radio se situe en 2008 aux alentours de 98%. Celle de la télévision est restée stable entre 2004 et 2008 à 85%.

### 3.4.4. Développement des PME/PMI et du secteur manufacturier

Afin de diversifier les bases de l'économie nationale et d'impliquer plus les acteurs privés au processus de développement économique du pays, les autorités politiques ont mis au cœur de leurs actions la promotion du secteur privé. Le PDES (2007-2012) traduit cette volonté de faire du secteur privé le moteur de l'économie. Dans cette optique, des mesures visant à

rendre l'environnement propice et attractif à l'investissement privé ont été engagées. En 2008, les mesures suivantes ont été prises pour promouvoir le secteur privé:

- la réduction du délai de création de l'entreprise de 8 à 5 jours ;
- l'opérationnalisation de l'Agence pour la Promotion des Investissements ;
- l'élaboration du projet de loi d'orientation du secteur privé ;
- le démarrage de la composante micro finance du Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi dans le secteur Privé au Mali (PAPESPRIM) ;
- le FAFPA et le Projet d'Insertion des Jeunes à travers les Investissements à haute Intensité de Main d'œuvre en milieux rural et urbain (PEJIMO).

**La branche manufacturière** a représenté en moyenne 7,3% du PIB sur la période 2001-2008, passant de 5,8% à 5,3% suite à la cherté des produits pétroliers et des contres performances de la filière coton. La valeur ajoutée de la branche manufacturière a été de 207,2 milliards de FCFA en 2008 contre 127,3 milliards de FCFA en 2001. L'agroalimentaire a représenté en moyenne 2,8% du PIB entre 2001 et 2008 passant de 53,1 milliards de FCFA à 80,1 milliards de FCFA.

**Le principal produit de l'extraction** au Mali est l'or. La production d'or est passée de 53, 7 tonnes en 2007 à 52,8 en 2008. Malgré la baisse de sa production en 2008 ce produit a bénéficié de la remontée de son cours sur le marché mondial. L'apport agrégé du secteur minier au trésor public a été de 132,1 milliards de FCFA en 2008.

Plusieurs facteurs freinent le développement des PME et l'industrialisation au Mali. Ces facteurs comprennent :

- la faible productivité et les coûts élevés du capital ;
- la faible capacité des organes de contrôle et le manque d'expertise dans l'exportation vers les marchés développés ;
- l'insuffisance des infrastructures de la qualité notamment de laboratoires accrédités ;
- l'insuffisance de capacités humaines ;
- l'absence d'une véritable information de marché couvrant une gamme élargie de produits, la logistique,
- les contraintes logistiques liées à l'inadéquation de la facilitation du commerce et des services de transport ;
- la difficulté d'accès au financement à long terme ;
- des tarifs relativement élevés pour l'importation de certains produits intermédiaires freinent le développement de l'industrie (y compris l'agro-industrie et le développement du secteur des transports) ;
- l'ouverture au commerce international.

Le Mali devrait donc poursuivre sa politique d'amélioration dans l'infrastructure et les services de transport (route, rail et air), ainsi que dans la fiabilité et la qualité des grands services d'infrastructure (électricité, eau, télécommunications). Il devrait également accélérer la modernisation de ses douanes et renforcer ses programmes visant à faciliter le commerce. Egalement, le Mali doit mettre en œuvre des mesures assurant le développement de ses ressources de financement à long terme. Dans le contexte de son objectif d'expansion et de diversification des exportations, la stratégie malienne vise à augmenter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB et le commerce.

### 3.4.5. Agriculture et Sécurité alimentaire

**Dans le secteur de l'agriculture**, pour faire du Mali une puissance agricole, le pays s'est doté d'une Loi d'Orientation Agricole (LOA), la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation avec un Programme Gouvernemental d'Aménagement de 100.000 hectares en maîtrise totale de l'eau entre 2003 et 2007, l'Initiative Riz, la Politique nationale de l'élevage avec un Programme Quinquennal d'Aménagements Pastoraux et le Schéma Directeur de la Pêche avec un programme quinquennal d'aménagements aquacoles. La loi d'orientation agricole a fait de l'agriculture une des priorités du développement économique et des mesures incitatives ont été prises pour attirer les investisseurs vers ce secteur, le moderniser et le rendre performant. Pour progresser vers les OMD dans ce domaine, le Mali s'est engagé à promouvoir une agriculture productive, diversifiée, durable et intégrée et à accélérer le rythme de réalisation des aménagements hydro agricoles (100 000 hectares dont 60 000 hectares en zones « offices du Niger »). Il s'est aussi attaché à assurer l'intégration des marchés agricoles et agro-alimentaires et à faciliter l'accès au crédit agricole, encourager l'équipement des paysans, éleveurs et pêcheurs et à renforcer la dynamique de gouvernance et les capacités des acteurs et bénéficiaires à l'échelle centrale et décentralisée. Avec la mise en œuvre de l'initiative riz, la production de riz a connu une forte augmentation de plus 49% en 2009.

Tableau 11: Evolution de la production rizicole

Campagnes	Superficie (ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Production (tonnes)	Taux de progression
2004/2005	314 915	2 280	718 086	-
2005/2006	414 023	2 284	945 824	31,6 %
2006/2007	408 495	2 578	1 053 236	11,5 %
2007/2008	391 869	2 762	1 082 384	2,7 %
2008 /2009	602 973	2 685	1 618 323	49 %

Parmi les stratégies pour assurer le développement agricole, on peut citer le Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA) qui est une émanation au niveau national de la politique agricole du NEPAD. Ce document a été signé le 13 octobre 2009 par le Gouvernement et les PTF.

**Dans le domaine de la sécurité alimentaire**, le Gouvernement a élaboré la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire (PNISA) en 2005. Aucune zone n'a été identifiée à risque alimentaire élevé au sortir de l'hivernage 2008. Par ailleurs, la sécurité alimentaire sera renforcée à travers l'Initiative des 166 communes les plus vulnérables du PNISA, la création de banques de céréales dans chaque commune du pays et des activités génératrices de revenus financées sur ressources PPTe, le renforcement du Stock National de sécurité (SNS) et une surveillance alimentaire permanente à travers un système d'alerte précoce (SAP) redynamisé. En outre, le Gouvernement s'attellera à la distribution alimentaire gratuite de céréales dans les zones à haut risque et au profit des couches vulnérables de la population, au renforcement des opérations de vente d'intervention aux consommateurs par l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) dans les régions traditionnellement déficitaires du pays (Kayes, Tombouctou, Gao et Kidal), soit 23% de la population du pays et au renforcement des opérations " Vivres contre Travail " et " Vivres contre Formation " ainsi qu'à l'appui aux cantines scolaires. Le stock qui a atteint 76 944 tonnes de céréales en 2008 sera porté de 100 000 tonnes à l'horizon 2012. La reconstitution des stocks des banques de céréales dans les communes a permis une certaine stabilité des approvisionnements.

### 3.4.6. Tourisme

**Dans le domaine du tourisme**, le parc hôtelier a fortement progressé en 2008, passant de 358 hôtels en 2006 à 514 (47 classés de 1 à 5 étoiles selon les normes de la CEDEAO), soit une croissance de 43%. En 2006, le secteur du tourisme avait enregistré des nouveaux investissements pour un montant de l'ordre de 16,7 milliards de FCFA, en 2008 les nouveaux investissements réalisés se sont chiffrés à 7,8 milliards FCFA. Les emplois directs et indirects liés au secteur ont atteint 19 655 en 2008 contre 14 412 emplois en 2006. Les principales contraintes du secteur sont entre autres, l'aménagement des sites touristiques, l'implication des collectivités locales et des populations locales dans la gestion des produits touristiques, la diversification des produits touristiques.

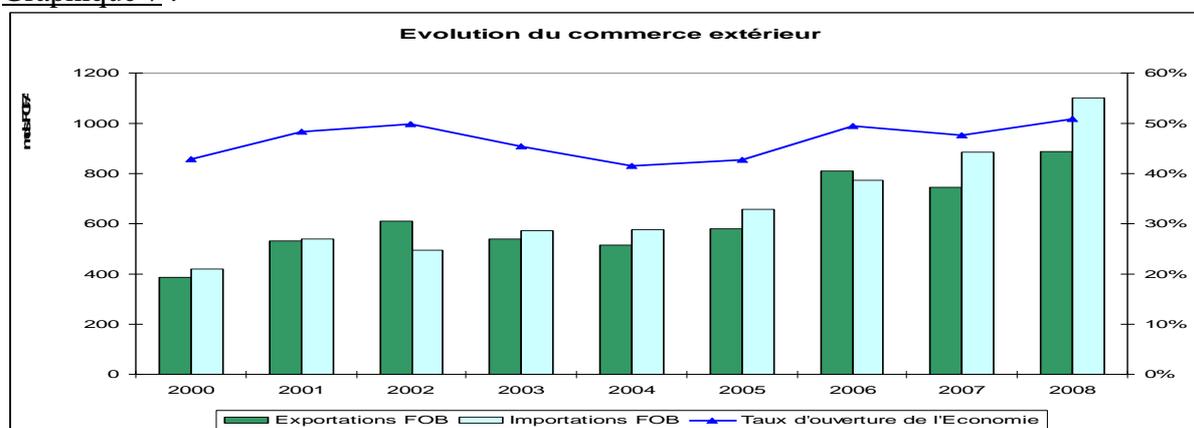
### 3.5. Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

L'Intégration au Système Commercial Multilatéral est un des axes d'intervention prioritaire du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). L'objectif recherché est d'accroître le rôle du commerce dans le développement économique et social par une meilleure intégration du pays au marché régional et international par l'accroissement de l'offre de produits maliens. Cela requiert la réalisation d'actions portant sur la qualité des produits, la diversification des marchés, le respect des normes et des règles sanitaires et phytosanitaires, le renforcement des capacités des acteurs etc.

Le Mali a opté pour une stratégie allant dans le sens d'une d'ouverture sur l'économie mondiale, en mettant en œuvre des réformes du commerce et de l'environnement des affaires conformément à ses engagements au sein de l'OMC. Plusieurs initiatives attestent et renforcent cette volonté politiques : la mise en place du Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI), l'élaboration de la Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé (LPDSP), la relecture du Code des Investissements ainsi que l'adoption en cours de la Loi d'Orientation du Secteur Privé. Les initiatives en cours portent sur l'élaboration d'une stratégie commerciale et la création de l'Agence de Promotion des Exportations (APEX).

Entre 2001 et 2008, les exportations du Mali sont passées de 531,6 milliards de FCFA (24,0% du PIB) à 886,7 milliards de FCFA (22,7% du PIB). Quant aux importations, elles ont atteint 1102,9 milliards de FCFA (28,2% du PIB) en 2008 contre 536,6 milliards de FCFA (24,2% du PIB) en 2001.

Graphique 7 :



Source : Balance des paiements du Mali, BCEAO

Avec l'expansion de la production d'or dont le volume est passé de 28,3 tonnes en 2000 à 53,7 tonnes en 2001, la part de l'or dans la valeur des exportations du Mali n'a pas cessé de progresser, en liaison avec la hausse des cours de l'or sur le marché mondial. Ainsi, la valeur des exportations d'or est passé de 353,8 milliards de FCFA en 2001 à plus 645,9 milliards de FCFA en 2008 représentant ainsi près de 70% des exportations totales du Mali. Sur la même période, la production coton a baissé fortement du fait de la faiblesse des cours internationaux et des incertitudes liées à la privatisation du secteur (570 925 tonnes en 2001 contre 201 457 tonnes en 2008). La valeur des exportations des autres produits a également augmenté en passant de 52 milliards en 2001 à 146 milliards en 2008.

Tableau 12 : Evolution des exportations FOB ajustées de biens

PRODUITS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	(en milliards de FCFA)							
Coton	81	138	141	181	140	141	111	92
part en %	15,3%	22,7%	26,1%	35,4%	24,2%	17,4%	14,9%	9,8%
Or non monétaire	354	403	327	271	356	587	515	646
part en %	66,6%	66,0%	60,6%	52,8%	61,7%	72,7%	69,4%	69,0%
Animaux vivants	45	27	25	23	28	30	38	52
part en %	8,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,8%	3,7%	5,1%	5,5%
Autres	52	42	47	38	54	50	79	146
part en %	9,7%	6,9%	8,7%	7,4%	9,3%	6,1%	10,6%	15,6%
<b>TOTAL EXPORTATIONS</b>	<b>532</b>	<b>610</b>	<b>539</b>	<b>513</b>	<b>577</b>	<b>808</b>	<b>743</b>	<b>936</b>

Source : Balance des paiements du Mali, BCEAO

Le Mali a bénéficié des facilités du programme AGOA des Etats Unies et poursuit dans le cadre de la CEDEAO, les négociations sur les Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne.

Dans le domaine opérationnel, plusieurs programmes ont été mis en place. Il s'agit du Projet d'Appui aux Sources de Croissance (PASC), du Projet de Compétitivité et de Diversification Agricole (PCDA) et du Programme Cadre intégré. Les deux derniers programmes ont contribué à l'augmentation des exportations à travers l'adoption de textes réglementaires sur les normes phytosanitaires, le renforcement de l'expertise des services dans le domaine de la surveillance et de l'inspection phytosanitaire, la formation des différents acteurs intervenants sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Ainsi, concernant la filière mangue, les actions de renforcement des capacités des producteurs de mangues (accompagnement à la certification GlobalGap, à travers des formations, la codification et le traitement phytosanitaire des vergers et la mise en place d'un système qualité dans les entreprises d'exportation) et l'appui à la promotion commerciale ont permis de multiplier les exportations de mangues du Mali qui sont passées de 2.915 tonnes en 2005, à 4.521 tonnes en 2006 puis à 8.517 en 2007 et à 12.6776 tonnes en 2008. Le prix moyen payé au producteur des mangues a augmenté d'environ 35.000 FCFA la tonne.

La mise en œuvre du Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants a permis d'atteindre les résultats suivants : 1 315 commerçants formés et 301 financés à hauteur de 261 050 000 FCFA en 2008. A cela s'ajoute le suivi des actions de lutte contre la fraude et la concurrence déloyale par (i) la réalisation en 2008 des opérations de saisie qui ont porté sur des produits divers, notamment les cigarettes, les piles électriques et les produits pharmaceutiques, (ii) la vérification par la section de métrologie légale-qualité des instruments de mesure des quantités et de la qualité des produits.

L'expansion et l'amélioration de la performance du secteur marchand sont nécessaires pour aider le Gouvernement à générer les ressources. Pour exploiter ce potentiel du commerce comme outil de réduction de la pauvreté, les recommandations de politiques suivantes sont proposées:

- Il est vital de faciliter le commerce intérieur. Pour réduire les disparités régionales et faciliter la fourniture des céréales de base aux régions déficitaires, il est essentiel de relier les zones de production aux marchés sur toute l'étendue du territoire. Pendant que l'on aide les paysans maliens à aller dans le sens de la diversification, il est tout aussi crucial de créer les protections sociales ainsi que des programmes d'assistance pour les aider à faire face à la volatilité causée par les chocs externes. Il est, par conséquent, important de se focaliser également sur le développement des institutions de crédit rurales et d'autres mécanismes de partage des risques
- Il faudrait accroître les rendements et la valeur ajoutée des produits, en facilitant l'accès à l'équipement et aux intrants et en mettant en œuvre des méthodes pour conserver la fertilité du sol, fait partie des tous premiers problèmes auxquels il faut trouver des solutions.
- Un important domaine qu'il faut explorer de façon à obtenir une diversification accrue est le régime foncier. La mise en œuvre d'une politique foncière est nécessaire pour assurer que le secteur du riz joue un rôle significatif dans la croissance économique et dans la diversification des exportations.

Le marché intérieur s'est caractérisé ses dernières années par une augmentation générale des prix des produits de premières nécessités. Les mesures prises par le Gouvernement à l'entame de la période de soudure pour contenir la flambée des prix notamment celles du riz, du lait, de la viande etc. ont contribué à améliorer l'accessibilité des produits aux consommateurs des centres urbains particulièrement. La reconstitution des banques de céréales au niveau des communes a permis également à améliorer la disponibilité des céréales.

En termes de renforcement du rôle du commerce dans le développement des mesures et actions suivantes doivent être entreprises :

- améliorer la qualité des services de transport routier et la concurrence dans le secteur (s'appuyer sur l'initiative du NEPAD pour relier le nord du Mali au reste du pays et du continent) et les conditions du fret aérien ;
- améliorer les procédures de transit et des opérations de commerce (encourager plus de communication et de coopération entre les autorités douanières du Mali et des pays voisins pour éviter des retards inutiles dans le transit ; simplifier et améliorer la transparence des procédures douanières);
- renforcer et élargir le système d'information de marché ;
- améliorer la compétitivité des produits ;
- augmenter la production et la commercialisation du riz, des produits de la filière karité, des filières non traditionnelles, dont le sucre, les fruits et légumes.

### **3.6. Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement**

Bien que le Mali ait adopté la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en 1998, la question de l'environnement reste un défi majeur. Pour protéger et utiliser

durablement les ressources naturelles, le Gouvernement a signé plusieurs conventions. Il s'agit des conventions cadres des Nations Unies relatives à la biodiversité, à la lutte contre la désertification, à l'adaptation aux changements climatiques et à la protection des zones humides.

L'essentiel des activités économiques du Mali repose sur l'exploitation des ressources naturelles (sol, couvert végétal, eau, faune aquatique et terrestre). Leur sollicitation, déjà très élevée, devrait continuer à s'accroître en raison de la croissance de la population et des divers besoins en produits agricoles, forestiers, d'élevage et autres. Le Mali fait face, aujourd'hui, à un processus alarmant de dégradation de ses écosystèmes en raison de la forte pression démographique et animale sur la gestion des ressources naturelles disponibles. Une gestion saine et durable de l'environnement requiert une gestion concertée et un appui technique et financier de la communauté internationale. Le Mali dispose encore d'importantes potentialités en ressources naturelles dont la gestion optimisée doit pouvoir contribuer à réduire les problèmes d'insécurité alimentaire, de faim, de malnutrition et de pauvreté. Cette gestion durable constitue un des principaux enjeux de développement du pays par ses effets de levier pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, des revenus des familles pauvres et le développement économique du pays. En 2008, les résultats obtenus dans le domaine de l'environnement sont globalement satisfaisants. Il apparaît que les plus grandes superficies réalisées concernent les plantations agro sylvicoles (2 636,23 ha), pour lesquelles les populations se sont investies individuellement, viennent ensuite les bosquets (1 764,45 ha) et les vergers (1 170,30 ha).

Dans le domaine de **l'assainissement et de la lutte contre les pollutions et nuisances**, le Mali a élaboré en 2007, une Politique Nationale d'Assainissement. Des ouvrages d'assainissement (caniveaux et collecteurs, réseaux d'égout, latrines améliorées) ont été réalisés pour améliorer l'accès des populations à un assainissement adéquat. La faiblesse des taux de réalisation des réseaux d'égouts et des latrines améliorées résulte de l'insuffisance des ressources financières disponibles. La Construction et la réhabilitation de collecteurs sont surtout effectuées sur budget d'Etat à travers le BSI et les minis égouts et latrines et curage de caniveaux par les partenaires et les collectivités.

Dans le domaine du logement et des affaires foncières, pour améliorer l'accessibilité à un habitat décent, le Gouvernement a construit 6 792 logements sociaux sur tout le territoire entre 2002 et 2009.

Concernant la **mise en valeur des ressources en eau**, des progrès importants ont été enregistrés dans l'accès des populations, tant en milieu urbain que rural, à des sources en eau potable. En effet en 2008, 71,7% des ménages maliens consomment de l'eau potable, avec 76,34% pour le milieu urbain contre 69,91% pour le milieu rural.

Dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles, les fiches d'identification des catastrophes de toutes les communes ont été validées par cercle au cours de deux ateliers regroupant les représentants des différentes régions du Mali. Par ailleurs, 8 plans régionaux et de contingence ainsi qu'un plan national multirisques sur les inondations, la sécheresse et les invasions acridiennes couvrant la période juin 2009 à mai 2010 ont été élaborés

En vue d'être en phase avec la convention des Nations Unies sur les changements climatiques, le Gouvernement s'efforce d'entreprendre des actions visant à renforcer les capacités techniques, financières et matérielles du secteur Environnement, à mettre en œuvre la

Stratégie nationale des aires protégées par la gestion participative des ressources environnementales, la Politique Nationale de Lutte contre la Pollution et les Nuisances ainsi que le Plan Stratégique d'Assainissement ; à poursuivre la mise en œuvre du processus de transfert des compétences et des ressources en matière de gestion des ressources environnementales dans le cadre de la décentralisation ; à élaborer des protocoles d'entente clarifiant les rôles et les responsabilités de tous les acteurs (ONG, société civile et secteur privé) et améliorer les échanges et la transparence des informations et connaissances en vue d'un meilleur suivi-évaluation des indicateurs du CSCRIP et à veiller à la prise en compte des aspects d'adaptation au changement climatique dans les programmes et stratégie en cours d'élaboration.

### **3.7. Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières**

Au titre des **Finances Publiques**, les recettes totales hors dons ont atteint 607,3 milliards de FCFA en 2008 contre 311,3 milliards en 2001, soit une hausse de 95,1%. L'augmentation observée s'explique essentiellement par l'accroissement des recettes budgétaires, notamment les recettes fiscales qui ont atteint 519,4 milliards de FCFA en 2008 (soit 96,1% des recettes totales) contre 272,8 milliards en 2001, soit une hausse de 90,4%. Ainsi, la pression fiscale s'est située à 13,3% en 2008 contre 12,3% en 2001 (demeurant toujours inférieur à la norme communautaire de 17% minimum).

En moyenne, entre 2002 et 2009 le ratio **Epargne/PIB** est resté assez faible : 12,7%. Ceci dénote de la faiblesse des ressources disponibles pour le financement des investissements. Pour améliorer l'accès du **secteur privé au financement**, le secteur bancaire et les marchés de capitaux seront renforcés à travers : (i) le développement de nouveaux produits financier et notamment le crédit- bail, (ii) la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux financements en cause, (iii) la création d'une société de capital risque et/ou de société d'investissement en fonds propres, (iv) le développement de dispositifs de facilitation de l'accès des PME au crédit et (v) l'amélioration de la bancarisation et de la modernisation des instruments de paiement. Un plan de développement de la **Microfinance** pour la période 2008-2012 a été adopté en 2008 par le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers et les autres acteurs du secteur. Le système financier décentralisé devrait ainsi contribuer au rapprochement des services offerts par les institutions de micro finance et des bénéficiaires potentiels à travers un meilleur maillage du territoire, ainsi que le renforcement du lien avec le secteur bancaire et des assurances. En 2006, les ressources financières mobilisées par les SFD ont été de 77,66 milliards de FCFA contre 60,92 milliards en 2005. Ce qui représente 7,8% des ressources financières totales mobilisées par le secteur financier (6,97% en 2005). Les emplois des SFD ont été en 2006 à hauteur de 83,45 milliards soit 9,52% du total des emplois du système financier national.

Entre 2001 et 2007, **l'aide publique au développement (APD)** reçue par le Mali a représenté en moyenne annuelle environ 11 % du PIB. Le Gouvernement a engagé une politique volontariste de lutte contre la pauvreté et d'accélération de la croissance.

Le Mali qui a souscrit à la Déclaration de Paris est un pays où l'efficacité de l'aide est une préoccupation de la plus haute importance pour le Gouvernement comme pour les donateurs. Le Mali a été l'un des tous premiers pays à adhérer aux principes de la Déclaration de Paris et a fortement contribué au Troisième Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

Sur le plan institutionnel, il convient de noter la tenue régulière des sessions de la Commission Mixte « Mali - Partenaires au Développement » qui valorisent le dialogue

politique ainsi que l'opérationnalisation du Secrétariat pour l'Harmonisation de l'Aide (SHA) pour mettre en œuvre le plan d'action de la Déclaration de Paris adopté en avril 2007 et en assurer le suivi. Du côté des partenaires, un Pool Technique a été mis en place et une feuille de route pour accompagner la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été élaborée avec notamment la définition d'une **Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP)**, signé par le Gouvernement et le Partenaires techniques et financiers, le 7 décembre 2009. La SCAP repose sur les principes suivants :

- adoption de nouvelles modalités de travail et de collaboration conjointes ;
- mise en œuvre d'une stratégie cohérente de financement du CSCR et des OMD ;
- un dialogue avec le Gouvernement basé sur un cadre conjoint de suivi, une gestion conjointe des risques et respectant les principes de partenariat et d'appropriation nationale.

Le Mali a affirmé son adhésion au processus de la réforme des Nations Unies qui constitue une nouvelle approche de la coordination des activités opérationnelles et vise à améliorer la cohésion et l'efficacité du Système des Nations Unies. Cette réforme s'insère dans une dynamique d'appropriation et d'alignement sur le CSCR et sur la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP). La note conceptuelle de la réforme a été adoptée par le Gouvernement.

Dans le cadre du renforcement du dialogue autour de la mise en œuvre de ses politiques et stratégies, le Gouvernement a organisé six consultations sectorielles (celles sur l'eau et l'assainissement, la décentralisation, le développement rural et l'agriculture irriguée, le développement des infrastructures, le développement institutionnel et le renforcement des capacités, ainsi que le forum des investissements). Elles ont permis une meilleure harmonisation des points de vue du Gouvernement malien avec ses partenaires et la mise en chantier de nombre d'activités sectorielles susceptibles d'accélérer la croissance et de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Le Mali a, par ailleurs, organisé à Bamako les 12 et 13 juin 2008, sa sixième **Conférence de Table ronde des bailleurs de fonds**, en vue de mobiliser les financements extérieurs nécessaires à la réalisation de ses programmes et politique de développement. La Table ronde a permis d'enregistrer des annonces de financement de l'ordre de 6,4 milliards de dollars sur la période 2008-2012. Les engagements obtenus illustrent conformément à la Coalition mondiale pour le développement, la volonté de la communauté internationale de mobiliser des ressources suffisantes pour accélérer la dynamique de développement du pays. Toutefois, l'ensemble des ressources nécessaires à l'atteinte des OMD n'est pas encore effectivement mobilisé.

Par ailleurs, le Mali a finalisé son rapport national sur le Scénario dit de « **Gleneagles** ». L'élaboration du Scénario de Gleneagles est une initiative du groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique mis en place par le Secrétaire Général des Nations Unies M. BAN Ki-moon, en septembre 2007. Le principe de ce scénario repose sur l'augmentation progressive de l'aide par tête jusqu'à hauteur de **85\$** à l'horizon 2011 afin de soutenir les besoins non financés des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté en relation avec l'atteinte des OMD.

Pour passer du volume actuel d'Aide Publique au Développement par tête de 28,4 dollars par habitant mobilisée par l'Etat en 2008 à 85 dollars habitant en 2011, le volume de l'APD devrait augmenter annuellement en moyenne de 256 millions de dollars. La comparaison des projections tendanciennes de l'APD et niveau minimum d'APD permettant de respecter l'engagement international de Gleneagles, fait apparaître que le Mali devrait recevoir une

enveloppe additionnelle d'APD estimée sur la période 2009-2011 à environ 1026,4 millions de dollars US.

**Tableau 13:** Répartition annuelle de l'APD et détermination de l'enveloppe du Scénario Gleneagles de 2008 à 2011

Résumé passage à l'échelle de l'APD	2008	2009	2010	2011	Moyenne	Moyenne USD millions	Total en USD millions
APD (projections tendanciennes, en USD million)	397,6	607,1	684,7	686,6	594,0	594,0	2376,0
APD en % du budget (projections tendanciennes)	23%	27%	29%	28%	26%		
APD par tête d'habitant (projections tendanciennes)	28,4	41,8	45,5	44,1	39,9		
APD (Gleneagles, en USD millions)	397,6	685,9	994,5	1324,4	850,6	850,6	3402,4
APD en % du budget accru (Gleneagles)							
APD par tête d'habitant (Gleneagles)	28,4	47,2	66,1	85,0	56,7		
Enveloppe Gleneagles (en USD millions)	0,0	78,8	309,8	637,8	256,6	256,6	1026,4

Source : Rapport national du scénario de Gleneagles, novembre 2009

#### 4. Les effets de la crise financière et économique sur les PMA et les Stratégies adoptées pour y remédier

La crise financière internationale pourrait avoir un effet non négligeable sur l'aide au développement, les échanges commerciaux, les transferts des migrants et les investissements directs étrangers. Une éventuelle diminution du volume de l'aide pourrait affecter le financement du développement. Le contexte international actuel est marqué par la récession économique mondiale qui menace les progrès réalisés dans le cadre de l'atteinte des OMD.

Le Mali comme la plupart des pays africains risque d'être en partie affecté par les effets de crise. Il s'attend à un ralentissement de croissance économique en 2009 et en 2010 avec respectivement 4,1% et 4,8% imputable principalement aussi à la baisse des prévisions d'exploitation de l'or. En dépit de cette situation, le déficit budgétaire devrait rester soutenable et conforme aux engagements pris par le Gouvernement.

Face à la crise financière et économique internationale, le Mali envisage de mener des actions en vue de réduire la vulnérabilité et renforcer la gestion des finances publiques. Ainsi, les mesures suivantes devront être mises en œuvre :

- mener une politique budgétaire prudente face à des risques considérables de dégradation, en vue d'assurer la viabilité des finances publiques et de la dette.
- renforcer le suivi des implications pour le secteur financier à travers :
  - l'intensification de la surveillance du système financier ;
  - le renforcement de la gestion des risques bancaires ;
  - poursuivre l'amélioration des finances publiques à travers le PAGAM ;
  - Accélérer les réformes structurelles propices à la croissance.

Les enjeux du partenariat mondial pour le développement, le suivi au niveau national des engagements des bailleurs de fonds et la rationalisation de la gestion de l'assistance extérieure et des ressources internes constituent une priorité de premier plan pour le Gouvernement du Mali. Le Gouvernement entend renforcer la gestion des finances publiques, améliorer l'efficacité de la dépense, accélérer le rythme des réformes structurelles et mettre l'accent sur l'amélioration du climat des affaires. Le principal défi pour le Mali est d'améliorer le niveau du financement interne. En effet, le Mali dépend en effet beaucoup de l'extérieur pour le financement de son développement et d'énormes efforts restent à déployer, auxquels le

Gouvernement accorde une importance majeure, en vue d'une meilleure mobilisation du financement intérieur.

## **5. Conclusions et orientations à suivre**

Le Mali s'avance vers la stabilisation macro économique et la viabilité des finances publiques même s'il n'a pu réaliser le taux de croissance de 7% spécifié dans les objectifs du programme d'action de Bruxelles en raison d'une conjoncture économique internationale défavorable. Entre 2001 et 2009, il a réalisé un taux de croissance de 5,6%, ce qui est remarquable comparé au reste de la zone UEMOA.

Sur le plan budgétaire, le Mali a bénéficié des ressources de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale en plus de celles provenant de l'initiative PPTE. La rigueur dans la gestion budgétaire s'est poursuivie avec une orientation nouvelle des dépenses vers les secteurs productifs conformément aux choix stratégiques du CSCR.

La stratégie de croissance accélérée et les orientations retenues dans le CSCR 2007-2011 visent une croissance soutenue et durable, susceptible d'améliorer la situation socio-économique du pays et de faciliter l'atteinte des OMD. Ainsi, les défis majeurs pour le pays sont de: (i) assurer la compétitivité de l'économie malienne en vue de son intégration à la mondialisation et à la dynamique de l'intégration régionale, (ii) diversifier les sources de croissance afin d'élargir sa capacité d'offre et (iii) faire du secteur privé le principal moteur de la croissance. Mais, les principales contraintes demeurent les aléas climatiques et la volatilité des cours internationaux des produits de base.

La volonté politique de faire du Mali une puissance agricole et de le porter au rang des pays émergents a été affichée par son Excellence, le Président de la République à travers le Projet de Développement Economique et Social (PDES). L'objectif de production de dix millions de tonnes de céréales en 2012 permettra de satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali un exportateur net de céréales dont le riz. Cette vision s'appuie sur le potentiel existant en terre, en eau et en ressource humaine. Le développement des filières agricoles met l'accent sur l'accroissement et la diversification des revenus et des opportunités économiques en milieu rural, à travers des améliorations dans l'organisation et les performances des chaînes d'approvisionnement (de la production à la mise en marché) des filières agricoles, d'élevage et de pêche à vocation commerciale pour lesquelles le Mali jouit d'un avantage comparatif confirmé.

La situation sociale, malgré la tension inflationniste, est demeurée relativement calme et apaisée. Les indicateurs sociaux, notamment ceux relatifs à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, à l'emploi et à la gouvernance se sont améliorés.

En matière d'intégration au commerce, au niveau multilatéral, le Mali bénéficie de l'appui technique du Centre International du Commerce (CIC), de plusieurs organisations des Nations Unies dans le cadre des initiatives d'aide au Commerce. Le Mali est au niveau régional membre actif de l'UEMOA et de la CEDEAO.

L'augmentation de la performance du secteur marchand est nécessaire pour aider le Gouvernement à générer de nouvelles ressources. Par ailleurs la croissance des exportations peut être un facteur important de réduction de la pauvreté. Ainsi avec la création du Cadre Intégré du commerce en 2005, le Mali parvient à élargir ses possibilités commerciales, répondre aux exigences du marché et s'intégrer dans le système commercial multilatéral en

termes notamment de participation aux négociations commerciales et de capacité de diversification des exportations vers les marchés nouveaux ou traditionnels.

Le Mali dispose d'atouts économiques et sociaux non négligeables permettant de garantir une croissance forte et un développement durable. En vue d'accélérer les avancées en faveur des OMD à l'horizon 2015, le Gouvernement a déjà identifié de nouvelles sources de croissance, qui seront judicieusement exploitées et a préparé le programme de l'Initiative des 166 communes qui est une approche visant à responsabiliser les collectivités locales dans la mise en œuvre des OMD. Les infrastructures publiques seront renforcées et diversifiées, notamment au niveau des secteurs de l'énergie et des transports. L'environnement des affaires sera amélioré afin de promouvoir l'investissement, générer de la richesse, créer des emplois et réduire le chômage. Dans le même temps, les structures de l'État seront recentrées sur les fonctions régaliennes, renforcées et rendues plus performantes.

Il faut souligner à cet égard que les efforts de réalisation du CSCR et des OMD imposent une responsabilité partagée, une implication du Gouvernement du Mali, du peuple malien et de la communauté internationale. Il conviendrait à cet égard de valoriser pleinement les opportunités qu'offre le partenariat mondial pour le développement, la dynamique d'intégration régionale et la mobilisation des sources de financement au niveau local en vue de réduire les incertitudes liées à l'aide extérieure et de réduire progressivement la dépendance vis-à-vis de cette aide.

Dans le cadre l'amélioration de l'efficacité de l'aide, il apparaît impératif d'aligner l'assistance sur les priorités nationales et renforcer l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques, d'accroître la prévisibilité de l'aide, améliorer la répartition des tâches entre les donateurs et accélérer l'abandon du financement par projets au profit du soutien budgétaire.

L'impact de la crise économique et financière actuelle pourrait se traduire par la dégradation des conditions de vie des populations les plus vulnérables. Au même moment, les effets du changement climatique deviennent de plus en plus visibles et leur impact risque d'être dévastateur particulièrement pour les PMA. Le Mali entend prendre des mesures en vue de réduire sa vulnérabilité, renforcer la gestion des finances publiques, améliorer la surveillance du système bancaire et mettre en œuvre les réformes de société nécessaires à son décollage économique.

## Références

- Stratégie de Croissance Accélérée au Mali 2008-2012, Gouvernement du Mali, 2008 ;
- Rapport 2008 de Mise en Œuvre du CSCR, Gouvernement du Mali, 2009 ;
- Plan Décennal Pour la Réalisation des OMD2006-2015, Gouvernement du Mali, 2007 ;
- Document de Synthèse Pour la Table Ronde des Bailleurs de Fonds, Gouvernement du Mali, 2008 ;
- Deuxième Rapport national sur la mise en oeuvre des OMD au Mali, ODHD, 2009 ;
- Rapport sur la Situation Economique et Sociale du Mali en 2007 et les Perspectives Pour 2008, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Rapport sur la Situation Economique et Sociale du Mali en 2008 et les Perspectives Pour 2009, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Plan National d'Action Sur L'Efficacité de l'Aide au Mali, Avril 2008
- Inventaire sur la gouvernance en Afrique : Rapport d'Actualisation et de finalisation de la Base de Données sur la Gouvernance au Mali, 2006
- Compact : Accroître l'Efficacité et les Ressources pour la Santé en vue d'atteindre les OMD, 2009 ;
- PRODEJ : Bilan 2000-2007, Ministère de la Justice ;
- Bulletin Statistique 2007 : La Femme et l'Enfant en Chiffres au Mali ;
- Rapport d'Evaluation du MAEP, Gouvernement du Mali, 2009 ;
- Analyse Situationnelle du Pays pour l'Elaboration de l'UNDAF/P 2008-2012 ;
- Etude Diagnostique Pour l'Intégration du Commerce (EDIC), 2004 ;
- Rapport de Mise en Œuvre du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA 2001-2010, Gouvernement du Mali, 2006 ;
- Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2010, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Rapport National du Mali sur l'Evaluation des Stratégies Nationales de Développement
- Mises en Œuvre Pour l'Atteinte des Objectifs de Développement Convenus sur le Plan International, mai 2009.
- Rapport national du scénario de Gleneagles, Ministère de l'Economie et des Finances, novembre 2009.
- Rapport pour la revue UNDAF, bilan des années 2008 et 2009, Nations Unies-Gouvernement, 2009.